



GRAND PRIX LRGR DE BOURBON



Golf Club de Bourbon
île de la Réunion
ASSOCIATION SPORTIVE

SAMEDI 8 & DIMANCHE 9 OCTOBRE 2022

RÈGLEMENT D'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales Amateurs et du cahier des charges des Grands Prix.

La Ligue Régionale de Golf de La Réunion (LRGR) se réserve le droit de modifier ce règlement en fonction des circonstances. Toute modification de ce présent règlement fera l'objet d'une concertation entre la LRGR et la Commission Sportive du Golf de Bourbon.

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- S'inscrire à une compétition de Ligue vaut acceptation du Règlement et de l'organisation sportive de l'épreuve.
- Ouvert aux joueurs licenciés de la ffgolf, dans la limite des places disponibles.
- Les index pris en compte seront ceux donnés par RMS-Clubs à la date de clôture des inscriptions.

Nous vous rappelons qu'il appartient à chaque joueuse et joueur d'adresser directement à la Fédération française de golf, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition en 2022 avant la clôture des inscriptions, ou, si la joueuse ou le joueur a fourni un certificat en 2020 ou 2021, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

Toute joueuse ou joueur n'ayant pas préalablement transmis un de ces documents ne pourra participer à la compétition.

- **ÉPREUVE NON-FUMEURS** (Vademecum 2022 : règlement général des épreuves fédérales amateurs - page 47) : Il est interdit aux joueurs et à leur cadet de fumer (y compris la cigarette électronique) pendant toute la durée d'un tour dans l'enceinte du golf à l'exception des abords du club house, des zones d'entraînements et du parking.

2. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Fixé à 114 participants maximum dont un quota de 27 places pour les Dames. Les inscrits pour le GRAND PRIX seront retenus en premier, dans l'ordre croissant des index. Les places restantes pour le CRITÉRIUM seront également attribuées dans l'ordre croissant des index. Une liste complémentaire sera établie pour pallier les défaillances éventuelles.

3. SÉRIES ET FORMES DE JEU

MESSIEURS

- Série GRAND PRIX Messieurs : Stroke Play / 36 trous / 18 trous par jour
Index inférieur ou égal à 11,4 / compte pour le Championnat Individuel de La Réunion 2022
- Série CRITÉRIUM Messieurs : Stableford / 36 trous / 18 trous par jour
Index égal ou supérieur à 11,5
- Série CRITÉRIUM U16 Garçons : Stroke Play / 36 trous / 18 trous par jour
Index égal ou supérieur à 11,5

DAMES

- **Série GRAND PRIX Dames : Stroke Play / 36 trous / 18 trous par jour**
Index inférieur ou égal à 14,4 / compte pour le Championnat Individuel de La Réunion 2022
- **Série CRITÉRIUM Dames : Stableford / 36 trous / 18 trous par jour**
Index égal ou supérieur à 14,5,
- **Série CRITÉRIUM U16 Filles : Stroke Play / 36 trous / 18 trous par jour**
Index égal ou supérieur à 14,5,

4. MARQUES DE DÉPART

- **BLANCHES** : GRAND PRIX Messieurs
- **JAUNES** : CRITÉRIUM Messieurs & CRITÉRIUM U16 Garçons
- **BLEUES** : GRAND PRIX Dames
- **ROUGES** : CRITÉRIUM Dames & CRITÉRIUM U16 Filles

5. ENGAGEMENTS

Toute joueuse ou joueur n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation, quel que soit le stade de l'épreuve, peut se voir refuser l'accès aux épreuves organisées par la LRGR suivantes.

5/1 - Les droits d'engagement sous la responsabilité de la Ligue Régionale de Golf de La Réunion sont de :

- GRAND PRIX
 - Abonné d'un club Réunion : 75 €
 - Autre : 80 €
- CRITÉRIUM :
 - Abonné d'un club Réunion : 60 €
 - Autre : 65 €

Pour les joueurs de 19 à 25 ans : 50% de réduction

Pour les joueurs de 18 ans et moins : les droits d'engagement sont de 15 € pour tous.

Ces droits comprennent les journées de compétition pour les joueurs de la Série CRITÉRIUM, **et une journée d'entraînement pour les joueurs de la Série GRAND PRIX. !!! Une joueuse ou un joueur ayant fait la partie de reconnaissance et se désistant pour le GRAND PRIX sera redevable de son green fee au tarif public. !!!**

5/2 - Tout joueur doit être en règle des droits de jeu antérieur (y compris green fee) vis-à-vis de la Ligue et du club hôte.

6. INSCRIPTIONS ET DÉPARTS

Les inscriptions se feront sur la fiche d'inscription LRGR disponible dans les trois clubs ou sur le site de la Ligue. Cette fiche d'inscription est à remplir et, **avant le lundi 3 octobre à 12 heures** :

- À retourner au secrétariat d'un des trois clubs OU - À retourner par mail à ligue.golf.reunion@wanadoo.fr

Le paiement des droits d'engagement s'effectuera au plus tard à cette même date soit par :

- **Virement** : Envoyer un justificatif du virement effectué au profit de la LRGR (Préciser nom, prénom et date de l'épreuve dans l'intitulé du virement) à ligue.golf.reunion@wanadoo.fr.

OU

- **Paiement en ligne** à https://jepaieenligne.systempay.fr/LIGUE_REUNIONNAISE_DE_GOLF (Préciser nom, prénom et date de l'épreuve dans le message d'accompagnement).

Les départs définitifs seront transmis aux clubs le jeudi 6 octobre au plus tard.

7. DÉPARTAGE DES EX AEQUO

En cas d'égalité pour la première place du GRAND PRIX, le départage en Play-off trou par trou se fera sur les trous 1, 7, 8 et 9. En cas d'impossibilité de terminer le Play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif. Pour toute autre égalité, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou.

8. RÉSULTATS ET RÉCLAMATIONS

Toutes les joueuses et joueurs de chaque groupe doivent impérativement se présenter ensemble au recording, et ce dès la fin du dernier trou. Les joueuses ou joueurs non présents avec les autres joueuses ou joueurs seront considérés comme n'ayant pas rendu leur carte.

Les joueuses et joueurs doivent attendre que leur carte ait été vérifiée. La carte sera considérée comme rendue, lorsque la joueuse ou le joueur aura quitté la zone de recording.

Toute réclamation devra être formulée par écrit avant la signature des cartes de scores et remise au responsable du recording.

9. COMITE DE L'ÉPREUVE ET ARBITRAGE

L'épreuve est sous la responsabilité de la Commission Sportive du GCB.

Le comité de l'épreuve est constitué de :

- 1 représentant du club organisateur
 - 1 représentant de la Ligue
 - 1 représentant du corps arbitral
- } leur présence est indispensable.

10. PRIX

Une liste complète des prix sera affichée au Golf de Bourbon le dimanche 9 octobre. La remise des prix se fera le dimanche 9 octobre à 18h30 et sera suivie d'un cocktail si la situation sanitaire le permet.

11. VOITURETTES

Interdites aux joueurs et à leur cadet, sauf pour les joueurs handigolf titulaires du Medical Pass avec la mention « Buggy : yes ».

12. RECONNAISSANCE DU PARCOURS

Elle est incluse dans le droit d'inscription pour la **Série GRAND PRIX uniquement** et s'effectuera soit le mercredi 5 ou le jeudi 6 octobre ou le vendredi 7 octobre uniquement **sur réservation à compter du mercredi 28 septembre** par téléphone au 0262 26 33 39 (Golf de Bourbon).

Commission Sportive LRGR
Juillet 2022